COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 02 juin 2015 à 20 heures 30.

Présents:

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mme GRUMEAU Monique et Mr LEON Jean-Michel.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents: Mmes MORAND Julie, GUEYRAUD Bernadette et TRAHAND Cécile, excusées

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de FRAIX-BURNET Jean-Philip à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 05 mai 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Pascal CLERT fait remarquer qu'il conviendrait, dans le cas d'un groupement entre la communauté de communes et les 14 communes pour des travaux en commun, de consulter au moins 6 entreprises au lieu de 4 ou 5.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° AFFAIRES SCOLAIRES: Le prochain conseil d'école aura lieu le 04 juin au Noyer.

Comme il l'avait déjà été évoqué lors du précédent conseil municipal, il est décidé l'embauche d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), à raison de 5 demi-journées de 4 heures. Une création de poste doit être faite pour 20 heures par semaine d'école, puis une annonce sera diffusée.

Un parent d'élève est intervenu, ce jour, pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour une activité jardin, alors que nous n'en étions pas avertis. Un courrier lui sera adressé lui demandant de nous informer de ses dates d'intervention (comme cela avait été fait par courrier en date du 28 avril).

2 TRAVAUX:

- ≠ Eglise : l'entreprise a commencé les travaux. Afin d'éviter tout risque d'incident (chute d'objet ...), il sera demandé à l'entreprise de mettre un panneau « interdit au public ».
- → Enrobé: la commission des travaux va faire le tour de la commune afin de voir à quels endroits l'enrobé serait à refaire. Des entreprises seront consultées pour que les travaux puissent avoir lieu en fin d'été.
- Route de Chez Combet: Jean-Philip Fraix-Burnet a vu Monsieur Gagneux, DDT, concernant la mise en place d'un panneau « Cédez le passage » sur la route de Chez Combet. Les services de la DDT doivent nous faire parvenir un arrêté, après quoi nous pourrons installer le panneau et faire le marquage au sol (les marquages suivants seront réalisés par le Conseil Départemental).

- Marquage au sol carrefour boulangerie : Jean-Philip a rencontré Monsieur Pugnet, Territoire de Développement Local d'Aix, pour l'emplacement de ce marquage qui sera à la charge de la commune.
- L'hemin des Mugnières : à priori, Savoie Grand Revard prendrait en charge la réfection de ce chemin qui sera utilisé pour les chiens de traineaux en hiver. Un dossier est en cours de réalisation.
- Eclairage public : au 1^{er} janvier 2016, il n'y aura plus de lampe telle que celles que nous avons actuellement, en partie, sur nos lampadaires. L'entreprise Porcheron a fait le tour de l'éclairage public et doit nous faire parvenir un devis pour le changement de ces lampes. Il lui a été également demandé des renseignements afin de pouvoir baisser l'éclairage public une partie de la nuit (ce qui engendrerait une baisse de notre facture d'électricité).
- Accès parcelle communale de La Parellaz : des conventions entre la commune et les propriétaires avaient déjà été signées il y a plusieurs années pour la remise en état d'une partie du chemin. Il faut que nous revoyions Monsieur De Banizette, ONF, pour ce dossier.

3° ACCESSIBILITE BATIMENT MAIRIE – ECOLE: Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité du bâtiment Mairie - Ecole et suite à l'appel d'offres qui avait été lancé en août 2014 pour la mission de maîtrise d'œuvre, la SICA HR avait été retenue. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité confie la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en accessibilité du bâtiment Mairie – Ecole à la SICA HR pour un montant de 12 753 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile.

<u>4° URBANISME</u>: suite à la prise de compétence urbanisme, en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges, les communes ont un délai de trois mois à compter de cette date pour se prononcer.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion du conseil.

4° DIVERS:

- Forêt : lors de la dernière Assemblée Générale des Communes Forestières, il a été annoncé que le montant de la vente des coupes de bois serait pris en compte pour l'attribution de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) allouée par les services de l'Etat.
- Nous avons été destinataires d'un courrier du Syndicat National des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN) concernant le devenir de l'Office National des Forêts. Le SNUPFEN demande à l'Etat de continuer à confier la gestion des forêts communales à l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45. Le Maire,

J.M. LEON